



L'ÉCO-ORGANISME
PAR ET POUR LES
ACTEURS DU
BÂTIMENT

Notre ambition ?

Accompagner les metteurs sur le marché à répondre à leurs obligations légales, tout en favorisant la circularité et diminuer l'empreinte carbone de la filière.

Nos missions



1
Prendre en charge
pour chaque metteur
sur le marché adhérent
la gestion de fin de vie
des PMCB



2
Offrir un service pertinent et
adapté de points de collecte à
tous les détenteurs de déchets
de PMCB, pour la reprise
sans frais de tous les flux de
déchets collectés séparément



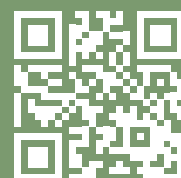
3
Créer de la valeur
en développant les filières
de valorisation des
déchets du bâtiment



4
Accompagner l'évolution
des pratiques de l'ensemble
des acteurs de la filière
du bâtiment



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur
Valobat.fr



VALODÉPOT L'APPLICATION INDISPENSABLE POUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS DE CHANTIER



POUR VOS
CHANTIERS DE
MOINS DE 50 m³

1

Répertoriez
vos chantiers
en cours

2

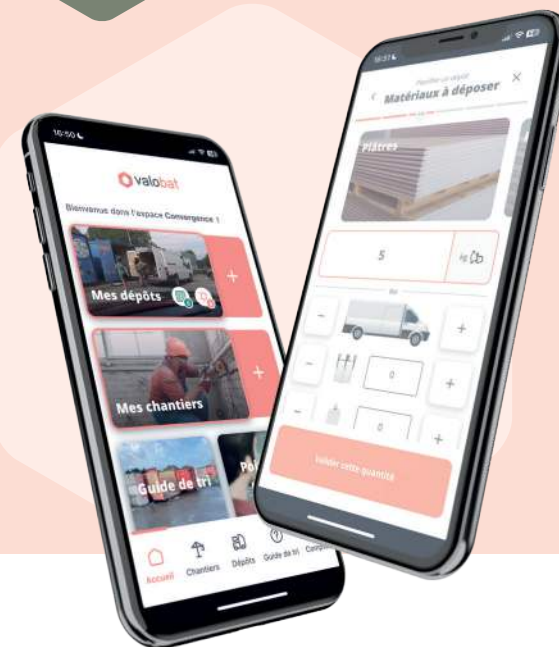
Consultez le guide
de tri pour vous
aider dans votre
démarche

3

Planifiez vos
dépôts de
déchets auprès
des distributeurs
partenaires
Valobat

4

Trouver en temps
réel tous les
points de collecte
disponibles sur
la carte



POUR UNE MISE EN CONFORMITÉ,
EN TOUTE SIMPLICITÉ TÉLÉCHARGEZ L'APPLI



Flasher-moi !



VOS DÉCHETS
DE CHANTIER
COMMENCENT LEUR
nouvelle vie !



REP PMCB

Tout comprendre de la Responsabilité Élargie des
Producteurs pour les Produits et Matériaux de
Construction du secteur Bâtiment

CONTACTEZ-NOUS



01 80 83 60 70



contact@valobat.fr

QU'EST-CE QUE LA REP BÂTIMENT ?

Créée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la Responsabilité Elargie du Producteur ou REP impose à toutes les entités responsables de la mise sur le marché français de produits ou matériaux du bâtiment de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits et matériaux en fin de vie.

Quels sont les objectifs de la REP bâtiment ?



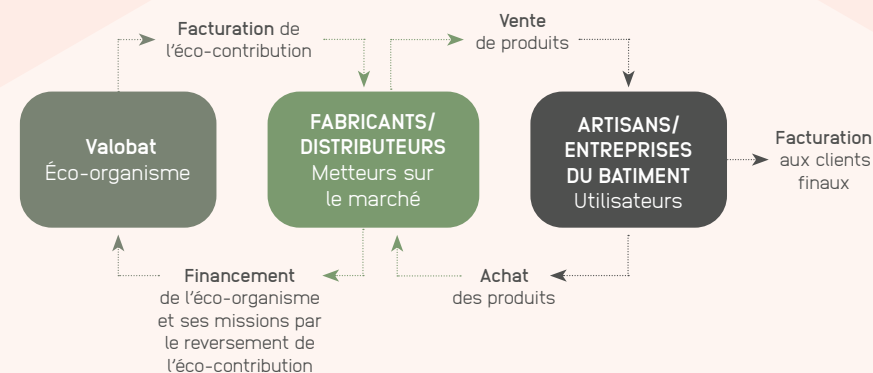
Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par une reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte et l'amélioration de la traçabilité.



L'objectif est d'accélérer la circularité dans le bâtiment en développant le réemploi et le recyclage de matériaux et en second temps de prévenir l'enfouissement.

Comment la REP est-elle financée ?

Les metteurs sur le marché transfèrent leurs obligations à des éco-organismes agréés, comme Valobat, en versant en contrepartie une contribution financière : c'est l'éco-contribution !



Chaque année en France
46 millions
de tonnes de déchets
sont générés par le secteur
du bâtiment.

L'éco-contribution permet à l'éco-organisme de financer ses actions :

- Accompagner ses adhérents metteurs en marché dans leurs démarches administratives
- Renforcer les filières amont par l'éco-conception
- Structurer les filières aval de collecte, tri et valorisation des déchets
- Accélérer le réemploi
- Développer de nouvelles filières de recyclage et la R&D
- Assurer la traçabilité des déchets de PMCB
- Informer et sensibiliser les différents publics

QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS ?

Il existe deux catégories principales de produits et matériaux de construction pris en charge par la REP Bâtiment :

LES INERTES

Les produits et matériaux constitués majoritairement de minéraux



Béton



Gravat



Tuile



Céramique



Brique, terre cuite ou crue



Enrobé



Pierres ou parement



Bois de construction



Sols souples



Produits d'étanchéité



Isolants textiles



Menuiseries vitrées



Canalisations et gaines de conduite



Plâtre



Métaux



Laine de verre et laine de roche

A noter : la reprise sans frais de ces déchets se fait si un tri à la source sur chantier est bien réalisé et pour des flux de déchets déposés séparément sur le point de collecte et non pas en mélange. Pour plus d'informations, consultez nos standards et consignes de tri.

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE ?

